

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST**  
**LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Projet - AOPS - Project  
105 Hotel de Ville  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SES pour le NPEA et le NSI	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8476-133818/C	<b>Date</b> 2013-11-05
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8476-133818	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$AO-009-24104
<b>File No. - N° de dossier</b> 009ao.W8476-133818	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-11-28</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Francis, Linda	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 009ao
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 997-2567 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-7310
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PWGSC 105 Hotel de Ville 4th Floor Gatineau, PQ, K1A 0S5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8476-133818/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

009aoW8476-133818

Buyer ID - Id de l'acheteur

009ao

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8476-133818

---

Voir les documents ci-joints

## **Lettre d'intérêt (LI)**

**Pour**

**L'établissement d'un groupe de travail de l'industrie (GTI) sur le soutien en service (SES) pour le navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et le navire de soutien interarmées (NSI)**

### **TABLE DES MATIÈRES**

1. OBJET .....	2
2. NATURE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'INTÉRÊT .....	2
3. CONTEXTE.....	3
4. DESCRIPTION DU SOUTIEN EN SERVICE .....	3
5. LOIS, ACCORDS COMMERCIAUX ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES .....	5
6. DÉTAILS DES SÉANCES DU GTI.....	6
7. EXIGENCES LINGUISTIQUES.....	7
8. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS .....	7
9. FORMULAIRE D'ATTESTATION .....	9

## **Lettre d'intérêt pour l'établissement d'un groupe de travail de l'industrie (GTI) sur le soutien en service (SES) pour le navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et le navire de soutien interarmées (NSI)**

### **1. OBJET**

a) À mesure que le Canada élabore ses exigences en matière de soutien en service (SES) pour deux nouvelles classes de navires, le navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et le navire de soutien interarmées (NSI), il continuera de consulter l'industrie pour obtenir des recommandations et des conseils pertinents. Ces conseils peuvent être pris en considération dans le cadre de l'élaboration de futurs documents d'appels d'offres concernant l'approvisionnement concurrentiel lié au SES pour les NPEA et les NSI.

b) La présente lettre d'intérêt a pour but d'identifier des répondants qualifiés et intéressés à participer en tant que membres d'un **groupe de travail conjoint de l'industrie et du gouvernement du Canada sur le soutien en service (SES) du navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et du navire de soutien interarmées (NSI)**. Les fournisseurs devront confirmer leur aptitude à faire partie du groupe de travail de l'industrie (GTI) conformément à la section 9 de ce document. Le GTI aidera le gouvernement du Canada (GC) à définir les exigences techniques du processus futur de demande de propositions (DP) concurrentielle et du contrat subséquent en fournissant des conseils, de l'information et des recommandations.

### **2. NATURE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'INTÉRÊT**

a) Il ne s'agit pas d'une demande de soumissions. Aucun accord ni contrat fondé sur la présente lettre d'intérêt ne sera conclu avec une personne ou une entité quelconque. Cette lettre d'intérêt ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada et elle n'autorise aucunement une personne ou une entité à entreprendre des travaux, à commander du matériel ou à réserver des installations dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Elle ne doit pas non plus être considérée comme un engagement de la part du Canada à émettre une demande de propositions subséquente ou à attribuer un ou des contrats liés à ces travaux.

b) Le Canada se réserve le droit de modifier, en tout temps, une, plusieurs ou toutes les parties de la présente lettre d'intérêt et de l'approche visant la participation de l'industrie, s'il le juge nécessaire. Les réponses écrites à la lettre d'intérêt reçues de l'industrie deviendront la propriété du Canada et ne seront pas retournées à l'expéditeur. Toutes les réponses seront traitées de façon confidentielle, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.C. (1985), ch. A-1) et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (L.R.C. (1985), ch. P-21).

c) Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par l'entrepreneur pour répondre à la présente LI ou pour participer aux séances ou réunions subséquentes à titre de membre du GTI.

Toutes les dépenses engagées par un entrepreneur pour participer au GTI le seront à ses frais et risques exclusivement.

d) Il faut souligner qu'il n'est pas nécessaire de faire partie du GTI pour présenter une soumission dans le cadre d'un processus concurrentiel futur lié au SES pour le NPEA et le NSI. Le fait qu'un répondant donne suite ou non à la présente LI, ou fasse partie ou non du GTI, ne l'empêche pas de participer à tout processus d'approvisionnement futur.

### **3. CONTEXTE**

a) Le 29 octobre 2012, des représentants du gouvernement du Canada (GC) ont rencontré l'ensemble du secteur maritime pour obtenir des commentaires concernant les exigences à long terme du SES pour le NPEA et le NSI. Le GC a examiné les réponses et a remarqué que l'industrie appuie complètement l'intention du Canada de tenir de vastes consultations en établissant un groupe de travail afin de l'aider à définir les exigences relatives au fournisseur de SES pour le NPEA et le NSI.

b) Après avoir analysé les commentaires de l'industrie et sous réserve de plus amples consultations, le Canada compte :

- i) Regrouper les exigences liées au SES pour le NPEA et le NSI dans un seul contrat de soutien en service;
- ii) Établir un contrat de SES pour toute la durée de vie utile estimée à 35 ans;
- iii) Envisager une période de base de huit (8) ans assortie d'options de cinq (5) ans ou une approche en cascade pour faciliter la planification à long terme et favoriser l'établissement de relations.

**c) Aucune des présentes dispositions ne limite la discrétion du Canada à déterminer les exigences relatives au soutien en service et les modalités des demandes de soumissions à cet égard.**

### **4. DESCRIPTION DU SOUTIEN EN SERVICE**

a) À l'heure actuelle, la livraison du premier navire des deux classes de navires est prévue en 2018. Les projets du NPEA et du NSI sont actuellement à la phase de définition. Dans le cadre de cette phase, des tâches complexes sont exécutées pour mettre au point et perfectionner les concepts, la planification de la mise en œuvre du projet de construction, l'établissement des coûts et le calendrier.

b) La portée des travaux liés au contrat de SES pour le NPEA et le NSI peut comprendre les éléments suivants :

**i) Gestion du soutien en service**

- (1) La planification du soutien en service et l'établissement du programme
- (2) La gestion des activités et des compte-rendus

**ii) Soutien technique**

- (1) L'assistance technique
- (2) La gestion de la configuration
- (3) La gestion de l'obsolescence
- (4) La fonction d'agent de conception

**iii) Service de maintenance**

- (1) La maintenance de 2<sup>e</sup> niveau (périodes de maintenance prévues)
- (2) La maintenance de 3<sup>e</sup> niveau (périodes en cale sèche)
- (3) Le soutien aux navires déployés

**iv) Soutien d'approvisionnement**

- (1) L'approvisionnement
- (2) L'entreposage
- (3) Le transport et la livraison
- (4) Les réparations et les mises à niveau de l'équipement
- (5) L'élimination

**v) Soutien de l'ensemble des données techniques**

- (1) La maintenance et le contrôle de l'ensemble des données techniques (EDT)
- (2) La mise à jour de l'EDT

**vi) Soutien à la formation**

- (1) La livraison de la formation
- (2) Les mises à jour et les améliorations du programme de formation
- (3) La mise à jour et la gestion des simulateurs

**vii) Soutien du système d'information de gestion**

- (1) Le développement et la mise en service de l'interface
- (2) La maintenance et les mises à jour du système d'information

c) Le NPEA et le NSI seront déployés dans les eaux nationales et internationales pendant des périodes prolongées, possiblement dans des milieux hostiles. Le fournisseur de SES devra fournir un soutien global adapté et opportun pour les navires, peu importe l'endroit où ils seront déployés.

d) Des renseignements techniques additionnels figurent à l'annexe A du présent document.

## 5. LOIS, ACCORDS COMMERCIAUX ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

a) On donne ci-après des indications au sujet d'un certain nombre de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur l'approvisionnement lié au SES pour le NPEA et le NSI :

i) Accord sur le commerce intérieur et exception au titre de la sécurité nationale :

(1) Le présent marché n'est pas assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur puisque l'exception au titre de la sécurité nationale a été invoquée pour chaque projet et pour le besoin lié au soutien en service;

ii) Accord de libre-échange nord-américain et Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce :

(1) Le présent marché n'est pas assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain conformément au chapitre 10, annexe 1001.1b-2 section B, annexe 1001.2b, Note générale 1. a), et à celles de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, appendice 1, annexe 1 et annexe 4, note n° 4;

iii) La Politique canadienne relative à la construction des navires et la Politique sur l'approvisionnement en matière de construction navale s'appliqueront;

iv) Politique sur le contenu canadien :

(1) La Politique sur le contenu canadien ne s'applique pas aux approvisionnements autorisés par le Cabinet qui sont liés à la construction navale, ainsi qu'à la réparation, la révision et la modernisation de mi-durée des navires;

v) Retombées industrielles et régionales (RIR) :

(1) La Politique des RIR s'applique à ce marché. Elle est administrée par Industrie Canada en collaboration avec les organismes de développement régional. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Politique des RIR du Canada, consultez l'adresse : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/042.nsf/fra/accueil>;

vi) Programme des marchandises contrôlées :

(1) Ce marché peut être assujéti au Programme des marchandises contrôlées. Pour plus d'information sur le Programme des marchandises contrôlées, consultez l'adresse : <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dmc-cgd/index-fra.html>;

vii) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi :

(1) Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique à ce marché. Pour de plus amples renseignements à cet égard, consultez l'adresse : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/5/1>;

- viii) Ententes sur les revendications territoriales globales :
  - (1) En ce qui concerne les navires de patrouille extracôtier et de l'Arctique, le présent marché peut être assujéti à différentes ententes sur les revendications territoriales, notamment : l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador, l'Entente sur la revendication territoriale des Inuits du Nunavut, la Convention de la Baie James et du Nord québécois, la Convention définitive des Inuvialuits et l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in;
  
- ix) Surveillant de l'équité :
  - (1) Un surveillant de l'équité utilisera un mécanisme de contrôle officiel pour faire valider de manière indépendante l'équité du processus de sélection d'un fournisseur de soutien en service.
  
- x) Validation d'un tiers :
  - (1) Le Canada peut aussi recourir aux services d'un fournisseur de services professionnels pour fournir une validation et des conseils indépendants concernant différents éléments, notamment (sans s'y limiter) :
    - (a) le contrat de soutien en service à long terme;
    - (b) le plan d'évaluation;
    - (c) la demande de propositions;
    - (d) la gestion des risques et l'optimisation des ressources.

## **6. DÉTAILS DES SÉANCES DU GTI**

- a) Le Canada entend suivre le processus suivant pour le déroulement des séances du GTI :
  - i) La présente LI sera publiée sur Achats et ventes ([achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca));
  - ii) Les répondants fourniront une attestation concernant leur aptitude à participer au GTI en remplissant et en soumettant le Formulaire d'attestation à la section 9 du présent document;
  - iii) Le Canada confirmera la composition du GTI en envoyant un courriel aux répondants;
  - iv) Le Canada envoie, par courriel, aux membres inscrits du GTI, des invitations comprenant les points à l'ordre du jour et des renseignements logistiques, et affiche cette information sur Achats et ventes à l'intention d'autres répondants éventuels qui voudraient s'inscrire;
  - v) Le Canada animera la séance du GTI avec les membres de celui-ci.
  
- b) La présente LI demeurera en vigueur jusqu'à ce que la consultation de l'industrie soit complétée afin de permettre à des répondants additionnels de s'inscrire comme membre du GTI, de façon continue.

c) Les séances du GTI se tiendront dans la région de la capitale nationale (Ottawa ou Gatineau). Les frais d'hébergement ne seront pas remboursés. D'autres activités de consultation pourraient comprendre l'examen à distance de documents. Les séances du GTI devraient commencer à l'hiver 2013-2014. La présence est limitée aux entreprises qui ont :

- i) démontré leur intérêt à participer au GTI;
- ii) fourni l'attestation conformément à la section 9.

d) La séance initiale (séance 1 du GTI) sera consacrée au concept de SES pour le NPEA et le NSI. Une version provisoire du document sur le concept du SES pour le NPEA et le NSI sera fournie aux membres du GTI aux fins de commentaires.

e) Les sujets des séances subséquentes seront déterminés en consultation avec les membres du GTI et peuvent comprendre, sans s'y limiter, ce qui suit :

- i) Le concept du soutien en service;
- ii) L'énoncé des travaux;
- iii) Les retombées industrielles et régionales (RIR);
- iv) Les ententes sur les revendications territoriales globales et le volet autochtone;
- v) La base de paiement et les modalités de paiement;
- vi) La propriété intellectuelle;
- vii) La limitation de la responsabilité;
- viii) Les critères de rendement et la mesure du rendement;
- ix) Le plan d'évaluation;
- x) Les risques, la garantie et l'assurance;
- xi) D'autres sujets peuvent être inclus à la discrétion du Canada.

f) Dans le cadre d'une réunion du GTI, le Canada peut décider de communiquer de l'information qui devra demeurer confidentielle. Dans de telles circonstances, les membres devront signer une entente de non-divulgence avant d'obtenir l'information.

g) Le Canada se réserve le droit de mettre au point ou de modifier les exigences relatives au soutien en service pour toute raison qu'il juge appropriée, soit en fonction de l'information soumise pour donner suite à la présente LI ou pour toute autre raison. En outre, le Canada se réserve le droit de limiter la participation aux séances du GTI, s'il y a lieu.

## **7. EXIGENCES LINGUISTIQUES**

a) La correspondance peut être présentée dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

## **8. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

a) **Autorité contractante :**

Linda Francis  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Courriel : [NPEANSISES.AOPSJSSISS@TPSGC-PWGSC.GC.CA](mailto:NPEANSISES.AOPSJSSISS@TPSGC-PWGSC.GC.CA)

## 9. FORMULAIRE D'ATTESTATION

### REEMPLIR AU COMPLET ET ENVOYER À L'AUTORITÉ CONTRACTANTE

Nom et adresse du répondant :

---

Dénomination sociale :

---

Le nom de la personne-ressource principale du répondant, y compris son titre, son adresse au bureau, son numéro de téléphone et son adresse de courriel :

---

---

La langue officielle de communication privilégiée :

---

a) Pour être considéré comme un membre inscrit du GTI, nous comprenons et acceptons ce qui suit :

i) **En ce qui concerne les retombées canadiennes :**

- (1) Nous comprenons, conformément au cadre stratégique pour le secteur canadien de la construction navale et maritime industrielle, [http://www.ic.gc.ca/eic/site/sim-cnmi.nsf/fra/h\\_uv00053.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/sim-cnmi.nsf/fra/h_uv00053.html), que le gouvernement fédéral fera l'acquisition, la réparation et la révision des navires au Canada, sous réserve des exigences opérationnelles et de l'existence continue d'un marché concurrentiel à l'échelle nationale.
- (2) Nous comprenons la Politique des retombées industrielles et régionales (RIR) du Canada, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/042.nsf/fra/accueil>, et que les améliorations qui y ont été apportées récemment seront considérées comme un élément obligatoire du marché. De plus, nous comprenons que le fournisseur de soutien en service doit s'engager à générer des RIR correspondant à 100 % de la valeur du contrat.

- (3) Les entreprises ayant fourni une réponse - Nous confirmons que nous sommes incorporées légalement au Canada et que nos activités sont réalisées au Canada.
- (4) Les autres entreprises : Nous confirmons que nous sommes une entité juridique en bonne et due forme et que nous faisons affaire au Canada.

ii) **En ce qui concerne l'expérience liée à la passation de marchés et au SES :**

- (1) Nous confirmons qu'à titre d'entreprise individuelle ou autre entité juridique constituée en bonne et due forme, nous avons actuellement de l'expérience, ou avons acquis de l'expérience au cours des huit dernières années, relativement à la passation de marchés et au SES dans le cadre d'au moins un contrat d'une valeur minimale de 10 millions de dollars lié à la maintenance préventive et corrective de navires de 500 tonnes ou plus;

**OU**

- (2) Nous comprenons que les NPEA et les NSI déplaceront environ 5 000 et 22 000 tonnes respectivement, et que nous aurons la capacité en matière de passation de marchés et de SES pour participer avec succès à un contrat de SES pour les navires de la taille et de la complexité du NPEA et du NSI.

iii) **En ce qui concerne la capacité technique :**

- (1) Nous possédons les aptitudes et les capacités requises pour assurer le soutien en service, notamment :
  - (a) La planification de la maintenance, le soutien technique (matériel et logiciel), la gestion de la configuration, la gestion des données, la documentation, la formation et le matériel de formation; ou
  - (b) La réparation et la maintenance des navires, incluant la gestion du matériel, le soutien de l'approvisionnement; ou
  - (c) La gestion de projet, y compris la gestion des contrats et des contrats de sous-traitance, la gestion des risques, l'assurance de la qualité, les contrats fondés sur le rendement, en particulier les techniques de mesure du rendement de la valeur réalisée, la gestion de la propriété intellectuelle et la gestion des RIR.

- iv) **En ce qui concerne la solidité financière :** Nos prévisions financières sont stables.

**b) En outre, nous comprenons et acceptons ce qui suit :**

- i) Les répondants pourront nommer des personnes autres que leurs employés pour les représenter aux réunions du GTI;
- ii) Un répondant inscrit peut nommer le nombre de personnes qu'il souhaite pour le représenter aux réunions du GTI; cependant, le Canada se réserve le droit de limiter le nombre de représentants par répondant lors de chaque réunion, s'il y a lieu. Dans de telles circonstances, le Canada informera les répondants de son intention avant d'organiser la réunion;
- iii) La personne-ressource du répondant (voir ci-dessous) pourra fournir le nom de tous les représentants aux différentes réunions du GTI. Le Canada fournira l'ordre du jour et les détails relatifs à l'inscription à la personne-ressource;
- iv) Lors de chaque réunion du GTI, tous les participants devront signer la feuille de présence en présentant une pièce d'identité;
- v) Chaque représentant est responsable de son transport, de son hébergement, de ses repas, de ses frais de stationnement, des coûts de préparation de sa réponse et de toute autre dépense liée à la participation aux réunions du GTI;
- vi) La participation au GTI n'est pas une condition préalable à la présentation d'une proposition pour donner suite aux demandes de propositions futures liées au contrat de SES pour le NPEA et le NSI;
- vii) Les répondants qui choisissent de participer au GTI ne seront pas tenus d'assister à toutes les réunions et pourront déterminer celles auxquelles ils participeront;
- viii) Les membres du GTI doivent transmettre toutes les demandes des médias au Bureau des relations avec les médias de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au 819-956-2315.
- ix)

\_\_\_\_\_  
Signature :

\_\_\_\_\_  
Nom de la personne-ressource

\_\_\_\_\_  
Date

**REMARQUE : Pour avoir la possibilité de participer à la séance 1 du GTI, veuillez remplir l'attestation et l'envoyer par courriel à l'autorité contractante au plus tard le 29 novembre 2013.**

## Annexe A

Les spécifications techniques préliminaires des navires sont les suivantes :

### Détails techniques

#### **NPEA :**

- Le dessin de production et la construction seront effectués par l'entreprise Irving Shipbuilding Inc. (ISI) sélectionnée dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN).
- Capacités :
  - De l'espace pour quelques bateaux différents à l'appui d'autres ministères du gouvernement (MPO, GRC);
  - Être en mesure de transporter jusqu'à six conteneurs;
  - Opérations aériennes - Équipé d'une aire d'appontage pour hélicoptères – hélicoptère normal léger ou Cyclone, selon les besoins;
  - Armes et capteurs : canon de 25 mm, radar, espace pour des capteurs supplémentaires.
- L'intention est d'acquérir de 6 à 8 NPEA.
- Caractéristiques :

Principales caractéristiques		Unités
Longueur hors tout	103,6	mètres
Largeur	19	mètres
Tirant d'eau	5,75	mètres
Autonomie (à 14 nœuds)	6 800	milles marins
Cote glace	PC 5+	classification polaire
Endurance	120	jours
Déplacement en fonction du tirant d'eau	5 874	tonnes

#### **NSI :**

- Le dessin de production et la construction seront effectués par l'entreprise Vancouver Shipyards Co. Ltd. (VSY) sélectionnée dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN)
- Le NSI est fondé sur l'Einsatzgruppenversorger (EGV) II « BONN » conçu par ThyssenKrupp Marine Systems Inc.

- Des changements mineurs aux dessins existants ont été apportés pour satisfaire aux exigences essentielles du Canada.
- Capacités :
  - Deux postes de ravitaillement en mer (REM);
  - Installations de soins médicaux et dentaires;
  - Opérations aériennes - hangar pour deux hélicoptères Cyclone;
  - Armes et capteurs : deux systèmes de défense rapprochée (CIWS) et mitrailleuses pour l'autodéfense.
- L'intention est d'acquérir deux NSI avec une option d'acquisition d'un troisième.
- Caractéristiques :

Principales caractéristiques		Unités
Longueur hors tout	173,7	mètres
Longueur entre perpendiculaires	162,0	mètres
Largeur	24,0	mètres
Tirant d'eau	7,83	mètres
Profondeur jusqu'au 1 <sup>er</sup> pont	14,5	mètres
Tirant d'air	37,0	mètres
Déplacement en fonction du tirant d'eau	20 953	tonnes

Des sites Web ont été créés pour fournir de l'information à l'industrie concernant la SNACN, le NPEA et le NSI. Voici les liens vers ces sites Web :

NSI -

<http://publiservice.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub-adv/calendriersa-ccalendar-2013-14-fra.html?>

NPEA -

<http://www.forces.gc.ca/fr/faire-affaires-equipement/navire-patrouille-extracotier-arctique.page??>

SNACN -

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sam-mps/snacn-nsps-fra.html>